

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 19 septembre 2018

Le Directoire du Fonds de Réserve pour les Retraites a le plaisir d'annoncer que le FRR se place au second rang du classement mondial des 100 Fonds de pension les plus investis pour le climat d'après le rapport de l'Asset Owners Disclosure Project (AODP) qui a été publié le 10 septembre 2018.

Ce classement, qui figure dans le rapport "*Pensions in a changing world*", a été réalisé par l'AODP, au sein de l'ONG britannique Share Actions. L'objectif est d'évaluer et noter les pratiques des fonds de pension relatives aux risques résultant du changement climatique. L'AODP a noté leur stratégie d'investissement en fonction des recommandations du groupe de travail sur le reporting financier des risques liés au climat (Task Force on Climate-related Financial Disclosures, TCFD).

Cette distinction récompense le travail de fond réalisé de longue date par les instances de gouvernance et les équipes du FRR qui sont conscientes des risques financiers majeurs résultant du réchauffement climatique. Parmi ses initiatives les plus notables, le FRR :

- Mesure et évalue l'empreinte carbone de ses portefeuilles actions depuis 2013. Depuis plusieurs années, le FRR s'est fortement impliqué sur la thématique de la transition énergétique et écologique vers une économie à faible intensité carbone ;
- Dialogue avec les investisseurs institutionnels et les émetteurs dans le cadre d'une politique d'engagement qui repose notamment sur des initiatives collaboratives internationales. Pour concrétiser cet engagement, le FRR a mis en place une politique de décarbonation ambitieuse visant à réduire les émissions de CO2 de son portefeuille ;
- Exclut de son portefeuille les sociétés dont l'activité d'extraction de charbon thermique ou de production d'électricité, de chaleur ou de vapeur à partir du charbon dépasse 20% de leur chiffre d'affaires ;
- Encourage les émetteurs à adopter des comportements vertueux en favorisant une plus grande transparence de l'information. Ainsi, le FRR a choisi de communiquer sur l'intégration de paramètres environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa politique et ses pratiques d'investissement.

\*\*\*\*\*

Le FRR est un établissement public administratif de l'Etat créé par la loi en 2001. Doté d'un Conseil de surveillance et d'un Directoire, il a pour mission de gérer les sommes qui lui ont été affectées jusqu'au 31 décembre 2010 afin de constituer des réserves destinées à contribuer à la pérennité des régimes de retraites.

Contact presse : 01 58 50 99 02

